

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

21 juillet 2021

GESTION DE LA CRISE SANITAIRE - (N° 4389)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 862

présenté par

M. Le Fur, M. Perrut, Mme Trastour-Isnart, M. Cordier, M. Cinieri, Mme Louwagie, M. Hetzel et  
M. Emmanuel Maquet

-----

**ARTICLE PREMIER**

Après l'alinéa 18, insérer l'alinéa suivant :

« Les données personnelles collectées lors de la présentation des documents prévus au premier alinéa du présent B par les personnes mentionnées au 1° et au 2° du A ne doivent pas faire l'objet d'enregistrement de la part desdites personnes. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement a pour objet d'empêcher l'enregistrement et l'utilisation des données personnelles collectées à l'occasion du contrôle du passe sanitaire, et ce dans le but de protéger la vie privée de nos concitoyens.